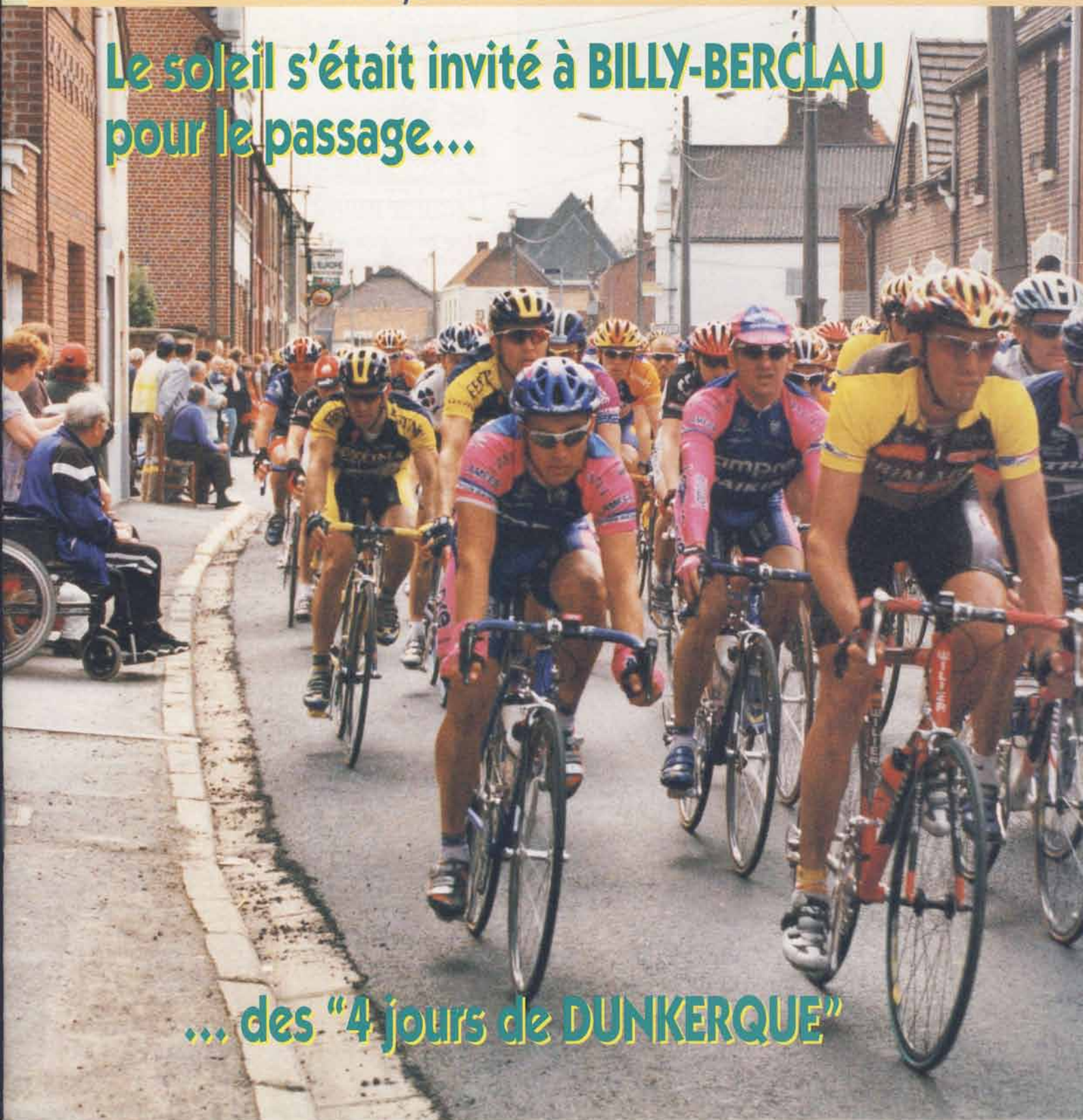


N°49 Mai-Juin 2001

BILLY₂₀₀₀ BERCLAU

Bulletin municipal d'informations

Le soleil s'était invité à BILLY-BERCLAU
pour le passage...



... des "4 jours de DUNKERQUE"

Au sommaire

RÉGIONALE DE SURVEILLANCE

- ☛ GARDIENNAGE
- ☛ RONDES
- ☛ INTERVENTIONS SUR ALARME

Tél. 24 H / 24 - 03 21 44 62 76 - Fax. 03 21 44 75 96
Autorisation préfectorale 03-11-97

POMPES FUNEBRES QUEVA KRYSKZE



FRANCY FLOR



PERMANENCE : 24 h / 24 ~ 7 j / 7

- ♦ SALONS FUNÉRAIRES
- ♦ CONTRATS OBSEQUES ♦ FLEURISTE

217, rue Gal de Gaulle BILLY-BERCLAU
Tél. 03 21 79 81 78



NORD PAYSAGES

Travaux d'Aménagement
Terre • Eau • Voirie • Espaces Verts

Z.A.L. Rue du Général Galliéni - 62150 HOUDAIN

Tél. 03 21 53 18 32 - Fax 03 21 62 18 51

Terrassement - Pavage - Engazonnement - Clôture - Plantation - Entretien



Location de matériels
TP et Travaux Publics

BILLY-BERCLAU

Tél. 03 21 40 41 30

tp plus@nord.net.fr



S.A. RONDELLEZ

MENUISERIE - ALUMINIUM

34, route de Carency ~ SOUCHEZ

☎ 03 21 45 00 45 ~ Fax 03 21 45 07 26

Pour tous vos travaux de
PEINTURE • DÉCORATION • REVETEMENTS SOLS ET MURS

j-c. desaintghislain

PEINTRE-DÉCORATEUR

3, rue de l'Artisanat 62300 LENS Tél. 03 21 28 30 57 - Fax 03 21 43 00 07

SARL
Gradi Bois
Le savoir-faire d'autrefois
MENUISERIE - ÉBÉNISTERIE

Bois - PVC - Alu

9, rue d'Henrichemont - 62138 BILLY BERCLAU

Tél. / Fax 03 21 40 46 92

Pages 4 et 5

Animations, fêtes et sports

- Agenda
- Nos aînés à l'honneur
- Commémorations
- Des loisirs culturels

Page 6

Qui êtes-vous ?

- M. BOULLET

Pages 7 à 11

Dossier : Le Plan d'Occupation des Sols

Pages 12 et 13

L'équipe municipale au travail

- Des contes pour les petits
- Un bien beau geste
- Le cyclisme en fête
- Programmes des festivités à venir
- Un arbre : symbole de l'amitié franco-allemande



Pages 14 et 15

La parole aux associations

- Des notes pour fêter le printemps
- Concours estival de pétanque
- Concours de pêche
- Expo de peinture
- 3 heures d'aérobic
- Championnat d'Europe de motocross
- Les Cytises dansent, dansent...



Page 16

Infos et brèves

- Les centres de loisirs
- Baignades - attention danger !
- Bientôt l'EURO



INSTALLATIONS
COLLECTIVITÉS
SERVICES

46, rue du Retuy
62138 VIOLAINES

- Cuisines professionnelles
 - Inox sur mesure
 - Buanderie
 - Froid commercial
 - Climatisation
- (études, réalisations, service après-vente)

Tél. 03 20 29 07 94
Fax 03 20 29 08 24



CHAUFFAGE ET CLIMATISATION
RECUPERATION ET ECONOMIES D'ENERGIES
TRAITEMENT DES EAUX-PLOMBERIE-SANITAIRE
• INSTALLATION RENOVATION FINANCEMENT
• GESTION EXPLOITATION MAINTENANCE
• ASSISTANCE TECHNIQUE ET BUREAUX D'ETUDES
LA SAMÉE COUVRE PAR SES TECHNICIENS ET SES FILIALES LES REGIONS NORD ET PICARDIE
Siège social : 26, rue des Saules - 62138 VIOLAINES
Direction technique et commerciale : 142, rue du Gal De Gaulle - 59139 WATTIGNIES
Tél. 03 20 95 12 12



Les mois de mai et juin voient chaque année se développer à BILLY-BERCLAU une intense animation. C'est un important moment de rencontres. La population se retrouve au milieu des nombreuses fêtes populaires organisées par la Municipalité et les Associations dans un climat de coopération et de convivialité. Je prendrai pour exemple " Les 4 jours de DUNKERQUE " qui ont remporté un franc succès. Même le soleil s'était invité en ce début de printemps qui avait commencé sous la grisaille.

On comprend alors pourquoi nos enfants sont attachés à leur territoire et cherchent, adultes, à s'installer dans leur ville. On comprend pourquoi tant de gens qui fuient les banlieues des grandes villes choisissent BILLY-BERCLAU comme point de chute.

Or, notre commune, cernée par la zone industrielle " Artois-Flandre " et par l'usine " Nitrochimie " et son périmètre de protection, a vu sa zone de terrains à bâtir rétrécir comme une peau de chagrin.

En observant le Plan d'Occupation des Sols qui fait l'objet du dossier, vous pourrez vous en rendre compte.

Pourtant les nouvelles lois concernant l'organisation des territoires vont permettre de réfléchir sur un nouveau développement de notre ville. Nous le voudrions cohérent et harmonieux. Avec le dossier sur l'Intercommunalité, c'est en ce moment ma préoccupation majeure. Soyez assuré que nous y travaillons beaucoup et que nos études visent à préserver les intérêts de la population dans son ensemble et de chaque billy-berclausien en particulier.

Bonnes vacances à tous.

Votre Maire,
Daniel DELCROIX.

Billy Berclau 2000
Bulletin d'information municipale

Directeur de publication : Daniel Delcroix

Comité de rédaction :

Daniel Delcroix - Marcelle Boussemart - Bernadette Malbranque
Véronique Lagadeu

Administration : Daniel Delcroix - Mairie de Billy Berclau.

Conception graphique : Agence ET SI

Mise en page, impression : Imprimerie Artésienne - Liévin

Crédit photographique :

Marcelle Boussemart

Illustrations : Yves Lelièvre - Périodicité bimestrielle

Dépôt légal - Janvier 1996. N°ISSN 1245 1460

AGENDA

JUILLET

Vendredi 13

Spectacle de variétés à l'espace F. Mitterrand
Feu d'artifice

Samedi 14

Marché aux puces
Festivités diverses

Dimanche 15

Démonstrations et initiations équestres
organisées par Cheval Passion

AOÛT

25, 26, 27 et 28

Fête foraine Place de l'école maternelle

Dimanche 26

Championnat d'Europe de motocross

Che quat' jours eud' DUNKERQUE

Che quat' jours eud' DUNKERQUE y sont passés din
ch'villache
Et ché coureux y roulottent comme des sauvaches

Y fejo un bio timps
Et tous ché habitants y s'étottent contints

Tous ché gins y z'étottent assis sur leur cahière devin leur majon
Pour raviser passer l' caravane et ché camions

Y n'ont du courache, ché coureux, à pousser sur leur vélo
Surtout quin l'solel " y coffe et qui fait quo

Pour ch'villache ché un' biell' festivité
Mais ché trop vite passé

In' attindin ché quat' jours eud' DUNKERQUE l'année qui vient
In' s'ra heureux d' les vir avec l' mim'me entrain.

J.C. BRETON

Une belle fête en l'honneur de nos aînés



La Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale ont invité 250 Billy-Berclausiens de 65 ans et plus à un banquet à l'espace F. Mitterrand.

Nos anciens ont accompagné l'excellent repas de leurs chants. Au cours de l'après-midi, D. DELCROIX, Maire, a remis un cadeau aux 2 plus anciens : Rachel LEROY 89 ans et Edouard DEROO, 95 ans.



Rendez-vous fut ensuite donné pour le prochain voyage et le repas prévus le mercredi 12 juillet à TOURNEHEM.



Tirage de plans • Dossiers d'appel d'offres
Copies 4 couleurs • noir & blanc
Impression numérique • Finition

REPRO COLOR : 1, avenue de Varsovie - 62300 LENS
Tél. 03 21 42 00 02 - Fax 03 21 28 02 01 - e-mail : reprocolor@reprocolor.fr



ROSE MARIE SEILIEZ
ARCHITECTE D.E.S.L.
LENS - TÉL. 03 21 42 95 95



Société de Travaux Publics Régionale
113, RN 41 - BP 4 - Auchy-les-Mines
62091 Haisnes Cedex

☎ 03 21 26 74 73 - Fax 03 21 26 80 15

34, rue d'Estaires - BP 39 - La Bassée

59537 Wavrin Cedex - ☎ 03 20 49 70 82



Commémorations

Fête du travail

Comme partout en France le 1^{er} mai, la Municipalité avait convié la population à participer au défilé commémorant la fête du travail. Après s'être rassemblé devant la Mairie, l'ensemble du cortège allait devant la stèle rue du 1^{er} Mai effectuer le traditionnel dépôt de gerbes avant de revenir en Mairie pour la remise des médailles à 41 personnes.



8 Mai 2001

C'est sous un beau ciel bleu que s'est déroulée la célébration du 56^{ème} anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945, à laquelle participaient les jeunes gymnastes de SSOWBB et l'Harmonie Municipale ; un lâcher de 200 pigeons venait clore la cérémonie. Au cours du vin d'honneur servi dans la salle d'honneur, 11 " anciens combattants " recevaient leur médaille des mains de François POUTRE et Oscar RENU.



Au Centre Culturel F. Dolto

Quand les talents se confirment

Les adhérents de l'atelier "arts plastiques" encadré par Audrey CARON, jeune étudiante, ont exposé l'ensemble de leurs réalisations et leurs créations.

De nombreux travaux ornaient la galerie, illustrant diverses techniques d'art pictural.. des objets inédits tels des boîtes à surprises, de multiples dessins abordant différents thèmes (l'Afrique, la vie dans la commune, les natures mortes..). Une grande fresque aux couleurs du continent africain a permis à chaque enfant d'apporter sa touche personnelle.



Petits et grands

Tel est le titre donné à l'exposition d'arts plastiques réalisée par les écoles maternelles et élémentaires de la circonscription de VENDIN LE VIEIL, visible en mai. Tout au long de l'année, M. FLOCHEL, inspecteur DDE et Mme VERSCHELDE, conseillère pédagogique en arts plastiques, ont accompagné les enseignants dans leur démarche. Après avoir collecté divers matériaux, le travail des enfants consistait à les mettre en scène. Ils ont ainsi pu montrer comment ils comprenaient et percevaient le rapport - petit/grand - à travers des couleurs, concepts, objets... dévoilant des compositions différentes et originales. Cette discipline artistique qui favorise le développement de l'imagination et de la créativité, contribue pleinement à l'épanouissement de chacun.



Un écrivain dans notre commune.

Durant les vacances de Pâques, Michel AZAMA, auteur dramatique contemporain, a animé pendant 7 séances, 2 ateliers d'écriture. Le premier était destiné aux enfants de 9 à 11 ans, qui se sont familiarisés avec l'écriture en inventant différentes histoires à partir de quelques mots ou en s'inspirant d'un jeu de cartes. Le deuxième groupe était formé d'adultes qui se sont rendus compte qu'il

n'est pas facile d'écrire en mettant des mots derrière chaque idée sans se perdre dans le détail. En se donnant quelques règles d'écritures, les stagiaires ont composé et raconté avec un certain plaisir.



L'ensemble des textes sera mis en voix et en espace par les jeunes de l'atelier théâtre extra-scolaire, lors de la manifestation "Lire en Fête" en octobre prochain.

M. BOULLET Alain, Secrétaire Général de Mairie.

Depuis 1984, Monsieur Alain BOULLET est au service de BILLY-BERCLAU et de ses habitants. " Homme de l'ombre " comme il le dit lui-même, il est néanmoins très efficace et surtout il a parfaitement réussi son intégration au sein de la population. Nous avons voulu connaître son rôle et ses motivations. C'est avec beaucoup de gentillesse qu'il a répondu à nos questions.



B.B.2000 : Pouvez-vous nous dire ce qu'est un Secrétaire Général de Mairie et quelles sont ses tâches ?

A. BOULLET : Depuis quelques années "Secrétaire Général de Mairie" n'est plus un grade mais une fonction. En fait, la loi nous définit comme " attaché territorial ayant fonction de Secrétaire Général de Mairie ". Dans le Code Général des Collectivités Territoriales, voici comment est décrit notre rôle : " c'est le principal collaborateur du Maire, chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et les directives du Maire par l'intermédiaire des services dont il coordonne l'activité ".

B.B.2000 : Vous jouez donc un rôle très important auprès du Maire.

A. BOULLET : En fait, je dois le conseiller sur la faisabilité des décisions et des orientations qu'il souhaite prendre. D'abord financier par la mise en place du budget, c'est l'un des documents les plus importants puisqu'il détermine la politique de la ville souvent sur plusieurs années. Mais j'ai aussi un regard dans les domaines juridiques, sociaux, d'urbanisme, de gestion des personnels. Lorsque les décisions sont prises, c'est à moi de veiller à ce que chacun accomplisse sa tâche au mieux. C'est pour cela qu'une confiance réciproque est indispensable entre le Maire et son Secrétaire Général.

B.B.2000 : Quel est votre rôle auprès des personnels ?

A. BOULLET : Dans une commune, c'est le Maire qui est le chef du personnel mais il est évident qu'il ne peut jouer le rôle de contremaître. Le travail de coordination me revient. Si l'on reprend la définition telle que la donne la loi, je suis chargé " d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et les directives du Maire par l'intermédiaire de mes services dont je coordonne les activités ". Ce qui veut dire que je dois veiller à la bonne marche des services, orienter le travail des employés, les rappeler parfois au règlement et régler les petits conflits qui éclatent de temps à autre. Cela demande beaucoup de temps et d'énergie !

B.B.2000 : Et vos rapports avec la population ?

A. BOULLET : Je reçois les gens quand ils ont des problèmes. Ceux-ci sont d'ailleurs très divers. Ils vont de l'urbanisme au social en passant par des conflits de voisinage et des rapports d'incivilités avec les jeunes. Mon rôle est alors d'essayer de les résoudre en conformité avec la loi. En principe, je m'efforce toujours d'aider et de conseiller tout en restant dans le cadre de la loi. Je pense y être souvent arrivé puisque au fil des années, des relations de confiance se sont établies avec nombre de billy-berclausiens. Ceux-ci n'hésitent d'ailleurs pas à me confier leurs problèmes d'ordre personnel. Ils savent qu'ils trouveront en moi une oreille compréhensive et discrète.

B.B.2000 : Vous êtes aussi amené à rencontrer des représentants de l'Etat ou autres. Comment cela se passe-t-il ?

A. BOULLET : Pour pouvoir appliquer les directives du Maire, je rencontre souvent les services de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture, de la Police ou de la Gendarmerie, mais aussi les représentants des nombreux syndicats intercommunaux. J'ai également beaucoup de contacts avec mes collègues des autres villes. Il est indispensable de se créer des réseaux de relations amicales pour dénouer des situations complexes et différentes à chaque fois. Pour gagner la confiance de toutes ces personnes, la vigilance et la discrétion sont impératives.

B.B.2000 : Quelles sont les principales qualités dont doit faire preuve un Secrétaire Général ?

A. BOULLET : La diplomatie, la psychologie, la discrétion. Nous sommes les tampons entre les autorités et les habitants. Il y a parfois de la part de ces derniers, des demandes qui semblent de bon sens et que je ne peux satisfaire parce qu'elles sont contraires à la loi ou à l'intérêt général. Alors, il faut savoir écouter, alterner bonhomie et sévérité, expliquer et expliquer encore, ce qui n'est pas toujours facile !

Bien entendu, pour mener à bien toutes ces tâches d'une extrême diversité, il faut beaucoup de sérieux et de rigueur.

B.B.2000 : Comment devient-on Secrétaire Général de Mairie ?

A. BOULLET : Au niveau des villes petites ou moyennes, il faut au moins avoir déjà en poche une licence en droit pour ensuite passer le concours d'attaché qui est très difficile.

Au niveau des grandes villes, c'est le DESS qui est au dessus de la maîtrise qui sera nécessaire. Ces personnes obtiendront alors le grade d'Administrateur. Il faut dire que les communes sont devenues de véritables entreprises, que les lois sur l'administration des territoires sont de plus en plus complexes et que pour bien gérer, il faut de solides connaissances juridiques.

B.B.2000 : Comment cela se passait-il lorsque vous avez débuté ? Pouvez-vous nous raconter votre parcours ?

A. BOULLET : J'ai commencé ma carrière comme ce que l'on appelait à l'époque " commis " et que l'on nomme maintenant " adjoint administratif ". Titulaire du BAC, j'ai passé et obtenu le concours en 1975. Le 1er novembre 1976, j'étais nommé à la Mairie d'AMIENS au service de la paye. Puis en avril 1977, j'ai obtenu le poste de Secrétaire de Mairie de moins de 2 000 habitants à FAMPOUX le 1er juin 1978. J'ai alors passé et obtenu le concours de rédacteur en 1979 et j'ai été nommé à BEAURAINS le 1er décembre 1980 avant d'arriver à BILLY-BERCLAU le 1er février 1984.

B.B.2000 : Il y a donc possibilité de faire carrière dans ce métier ?

A. BOULLET : Sans diplôme important, cela devient de plus en plus difficile. Le parcours que j'ai fait il y a 20 ans ne serait plus possible aujourd'hui. Le grade d'attaché territorial s'obtient par concours dont le niveau augmente

chaque année. La rémunération étant fonction du nombre d'habitants à gérer, cela attire au niveau des grandes villes et des intercommunalités de hauts, voire de très hauts diplômés.

B.B.2000 : Une fois le concours réussi, comment obtient-on le poste ?

A. BOULLET : Il existe des revues spécialisées où apparaissent les postes libres. Il faut les consulter, puis faire un choix et envoyer une demande d'embauche aux Maires. Ce sont eux qui acceptent ou non les candidatures comme dans n'importe quelle entreprise.

B.B.2000 : Que se passe-t-il en cas de changement de Maire ?

A. BOULLET : Si la Mairie garde la même tendance politique, il n'y a souvent pas de problème. Mais en cas de changement de majorité, le nouveau Maire peut mettre fin aux fonctions de son Secrétaire Général. Celui-ci a alors 6 mois pour trouver une nouvelle affectation. S'il n'y arrive pas par lui-même, le Centre de Gestion l'aide dans ses recherches. Il pourra recevoir jusqu'à 3 propositions. S'il n'accepte aucune proposition, il ne percevra plus ses indemnités. Dans une Mairie, le Maire est le patron et c'est lui qui choisit ses collaborateurs.

B.B.2000 : M. BOULLET, aimez-vous votre métier ?

A. BOULLET : Beaucoup, sinon je ne serais plus là depuis longtemps ! C'est un métier de relation et d'organisation. C'est un métier où l'on a la possibilité de rencontrer beaucoup de personnes de toutes conditions et de rendre beaucoup de services, ce dernier volet me plaît énormément car j'aime aider les gens. A BILLY-BERCLAU, j'ai trouvé une commune accueillante où mon épouse et moi-même avons pu nous intégrer facilement. Lorsque je suis arrivé en 1984, j'ai retrouvé 2 anciens copains de lycée : Francis TOP et Marc FONTEYNE. Cela m'a d'autant facilité les choses et je me suis vite senti chez moi. En règle générale, la population nous a adoptés et nous en sommes à la fois heureux et fiers.

B.B.2000 : Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui veut embrasser cette carrière ?

A. BOULLET : D'abord, avoir une solide formation de juriste et de gestionnaire. Sans cela, inutile de rêver ; jamais on ne réussira les concours. Ensuite, il faut avoir le caractère souple sans pour autant être laxiste. Pour réussir dans la profession, il faut se créer un vaste réseau de connaissances. Nous sommes en relation constante avec toutes les administrations, avec des notaires, des chefs d'entreprise, des décideurs politiques... mais aussi avec des gens humbles et qu'il faut aider. Le sens du contact et de l'écoute sont donc indispensables.

Si l'on arrive à concilier tout cela, alors on a devant soi un métier passionnant où l'on a la possibilité de réaliser beaucoup de choses et de rendre service à beaucoup de gens.

Le Plan d'Occupation des Sols

Au fil du temps, il s'est avéré que l'aménagement de notre territoire devait être régi par une réglementation....
réglementation applicable par les schémas directeurs et les P.O.S.
(Plans d'Occupation des Sols).

Or, au regard de l'évolution de notre société, de nouvelles réflexions sont nées et de récentes mesures
(loi SRU de décembre 2000)
vont profondément modifier certains documents d'urbanisme.

R
E
T
S
D



CD C A B I N E T
COCHET-DEHAENE

Technique - Économie - Coordination du bâtiment
62404 BÉTHUNE CEDEX - Tél. : 03 21 68 70 70 - Fax : 03 21 56 51 62

S.A. LEGAGE

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
LOCATION DE MATÉRIELS

34, rue de la Gare
62880 PONT-A-VENDIN

Tél. 03 21 43 34 00
Fax 03 21 43 24 32



La loi de décentralisation a donné aux communes le droit de décider de l'aménagement de leur territoire à n'importe quel échelon. Elles doivent maintenant organiser et recevoir les services de l'Etat.

Beaucoup de villes se sont dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) permettant d'avoir une vision globale et cohérente de l'aménagement de leur territoire.

L'évolution de la société et la nécessité des regroupements de communes amènent à de nouvelles réflexions. C'est pour cela que d'ici 2003 les POS seront remplacés par des PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Si ces aménagements sont conçus par le Maire et son équipe municipale par souci de démocratisation, ils subissent un contrôle de légalité avant d'être mis en application.

Ce dossier a pour ambition de définir les grandes lignes de ce que sont les P.O.S et de ce que seront dans l'avenir les P.L.U.



Qu'est ce qu'un P.O.S ?

Le territoire couvert par un POS est divisé en zones ; on l'appelle aussi parfois Plan de Zonage. Ces zones se divisent en 2 grandes catégories : celles commençant par la lettre U et celles commençant par la lettre N

- Celles qui commencent par la lettre U

Ce sont des zones urbaines. Elles sont construites ou constructibles sous certaines conditions. On en distingue 8 : UB - UC - UD - UE - EH - UI - UJ - UK

- Celles qui commencent par la lettre N

Ce sont des zones dites naturelles. Certaines sont à urbaniser sous certaines conditions bien précises, d'autres ne peuvent recevoir que des équipements collectifs, d'autres enfin sont des zones protégées et ne peuvent recevoir aucune construction.



Ceci démontre que les règles d'urbanisme sont complexes et que toute personne qui dispose d'un terrain à intérêt avant d'établir quelque projet que ce soit le concernant, à se rapprocher des services adéquats de la Mairie ou de la Direction Départementale de l'Équipement.

Le rôle d'un P.O.S. dans la vie quotidienne



Quand et à quel propos le citoyen ordinaire doit-il se préoccuper du Plan d'Occupation des Sols ?

Prenons quelques exemples concrets.

M. et Mme X sont à la recherche d'un terrain à bâtir dans la commune. Avant de l'acheter, il leur faudra savoir dans quelle zone il est situé et quelles sont les règles d'urbanisme affectées à cette zone. Le coefficient d'occupation du sol (COS) déterminera si ce terrain est bâtissable sur toute sa superficie ou non. S'il peut y avoir un étage, s'il faut aménager des places de parking etc.... c'est le Plan d'Occupation des Sols qui donnera réponse à ces questions et c'est donc lui qu'il faudra consulter pour obtenir ou non le permis de construire

M. et Mme Y possèdent des terrains dans la commune. Avant la mise en place de quelque projet que ce soit : vente, construction de maison individuelle, de garages, de commerces, d'installations artisanales ou industrielles, c'est aussi en consultant le POS qu'ils pourront vérifier si les projets envisagés sont réalisables.

Et c'est le certificat d'urbanisme qui donnera les grandes lignes à respecter en matière d'urbanisme (terrain desservi en eau, électricité, assainissement et réglementation en vigueur dans la zone comportant le terrain).

onné aux communes de nouveaux pouvoirs quant à
es ce qui ne signifie pas que le Maire peut faire tout
ns qu'il prend doivent obéir au Code de l'Urbanisme
l'aval du préfet garant de la loi.

Pourquoi un P.O.S. ?

Pendant des siècles et plus précisément jusqu'à la fin du XIXème lorsqu'on voulait bâtir sa maison, il suffisait d'avoir un morceau de terre. On décidait alors que ce serait sur ce bout de pré ou de champ que la famille s'installerait. En ville, on la construisait en général à l'intérieur de solides murailles qui protégeaient d'éventuelles invasions. Nul besoin d'en référer à une autorité quelconque. On s'éclairait à la bougie, à la chandelle, à la lampe à pétrole. On creusait son puits pour l'eau, son trou pour les toilettes. L'environnement et l'hygiène n'étaient pas, il faut le dire, la préoccupation majeure de nos ancêtres.



Le XXème siècle a vu le développement des grands équipements. Chaque demeure s'est dotée de l'électricité, de l'eau courante, du téléphone. Chacun a voulu devant sa porte une belle route, un beau trottoir, puis des salles à proximité pour se réunir et s'adonner au loisir de son choix. Bref, petit à petit, les communes se sont équipées. Les citoyens ont pris conscience de l'importance de l'hygiène et de la protection de l'environnement. On ne pouvait plus travailler au coup par coup d'une manière anarchique. Il fallait pour ne pas

obliger les communes à des dépenses immesurées et hors de leur portée, réfléchir et réglementer ce que l'on a appelé " l'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ". De ces réflexions sont nées les " PLANS D'OCCUPATION DU SOL " plus connus sous le nom de P.O.S.

Du POS (Plan d'Occupation des Sols) vers le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et du Schéma Directeur vers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le plan d'occupation des sols est donc un outil dont se sont dotés les communes, en général urbaines, pour aménager leur territoire d'une manière cohérente et harmonieuse.

D'abord élaboré par les maires seuls, ils se sont au fil des années étendus aux Syndicats Intercommunaux. Les moyens de communication, la proximité des communes qui dans nos régions minières se touchent et parfois s'imbriquent l'une dans l'autre, ont fait que l'on ne pouvait plus prendre de décision en terme d'aménagement du territoire sans tenir compte des projets et des besoins des voisins : ainsi sont nés les Schémas Directeurs.



L'évolution des modes de vie, le grossissement anarchique des villes avec l'apparition " d'îlots de misère " où même la Police ne peut plus pénétrer ont forcé le législateur à repenser l'urbanisme. C'est pourquoi à court terme disparaîtront les POS qui seront remplacés par les PLU.

Une nouvelle loi dite " loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains) " a vu le jour. Fondamentalement urbaine, elle impose une nouvelle vision de la ville. Il s'agit de la repenser en considérant ses multiples facettes : habitat, transport, activités économiques et commerciales, activités sportives et de loisirs ainsi que leurs conséquences environnementales.

2 idées fortes l'ont guidées :

- la première est la notion de développement durable (respect de l'environnement)
 - la seconde est que l'organisation territoriale doit " assurer ou renforcer la cohésion sociale en assurant une mixité sociale ". (Solidarité)
- C'est dire qu'elle ajoute à ce qui était antérieurement une organisation du foncier, une dimension sociale et humaine. Le quota de 20 % de logements sociaux, imposé aux communes sous peine d'amende, est emblématique de cette volonté de supprimer autant que faire se peut les ghettos de misère et de violence aux périphéries des grandes villes.



A cette notion s'ajoute encore l'intercommunalité. C'est la raison d'être des " SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale " qui seront élaborés par un organe de coopération intercommunale et dont le rôle sera d'élaborer les règles d'affectation des sols par zonage. Ils deviendront des super POS couvrant le territoire de plusieurs communes et dont la fonction essentielle sera " l'organisation des espaces et de protection des zones naturelles ou de secteurs remarquables ". Les villes deviendront donc " pluri-communales ", la complexité urbaine imposant de globaliser le phénomène urbain pour en densifier le tissu et lutter contre la péri-urbanisation anarchique. L'intercommunalité deviendra une nécessité absolue dans l'organisation du territoire.

Il nous faudra apprendre à repenser la ville, à l'organiser de manière à ce que nous puissions vivre ensemble sans distinction de classes sociales. Vœu pieux ? Utopie ? Ou réalité de demain ? Aux jeunes générations de répondre.

Il peut être dépassé et porté à la limite maximale de 2 sous certaines conditions.

Dans certains cas bien particuliers, le COS peut être porté à 1 au maximum.

En outre, dans ce secteur, 10 % de la superficie de l'unité foncière doivent être obligatoirement plantées ou traitées en espaces verts aménagés.

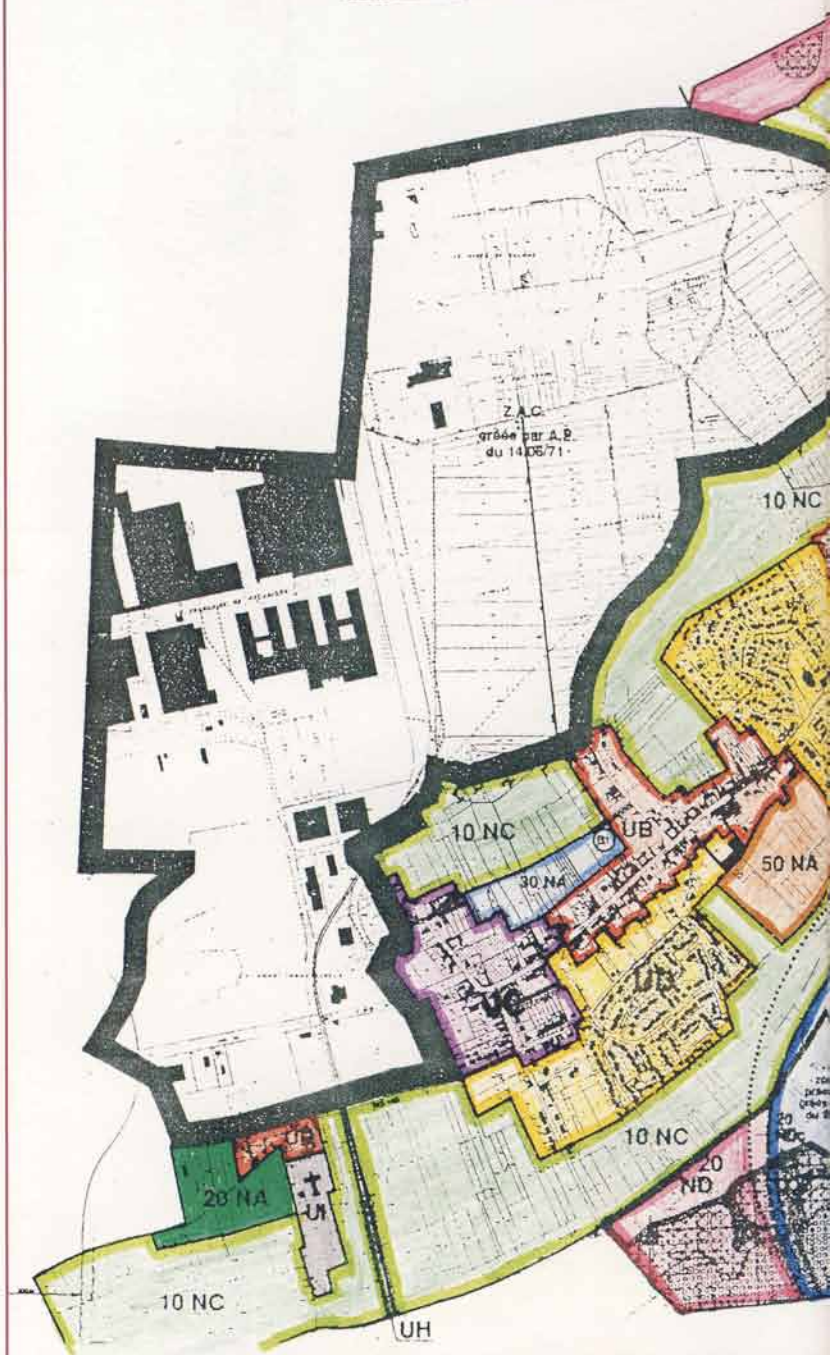
Dans cette zone se trouve l'ancien puits de mines de la fosse 5. Les constructions éventuelles ont intérêt de se rapprocher de la DRIRE, centre J. Monnet à BETHUNE avant l'établissement de leurs projets.

Il s'agit d'une zone non équipée, à vocation d'activités peu nuisantes. Une anticipation sur l'urbanisation sera autorisée sous réserve que le promoteur participe à la réalisation des équipements nécessaires et que les implantations ne constituent pas une gêne pour un aménagement rationnel futur de la zone.

A BILLY-BERCLAU, elle concerne essentiellement l'usine Nitrochimie.

Le Plan d'Occupation applicable à E

Approuvé le :	Modifié le :	Mise en version le :	Revisé le :
19/06/88	11/05/95	17/01/91	22/03/94
	18 Mai 1999		

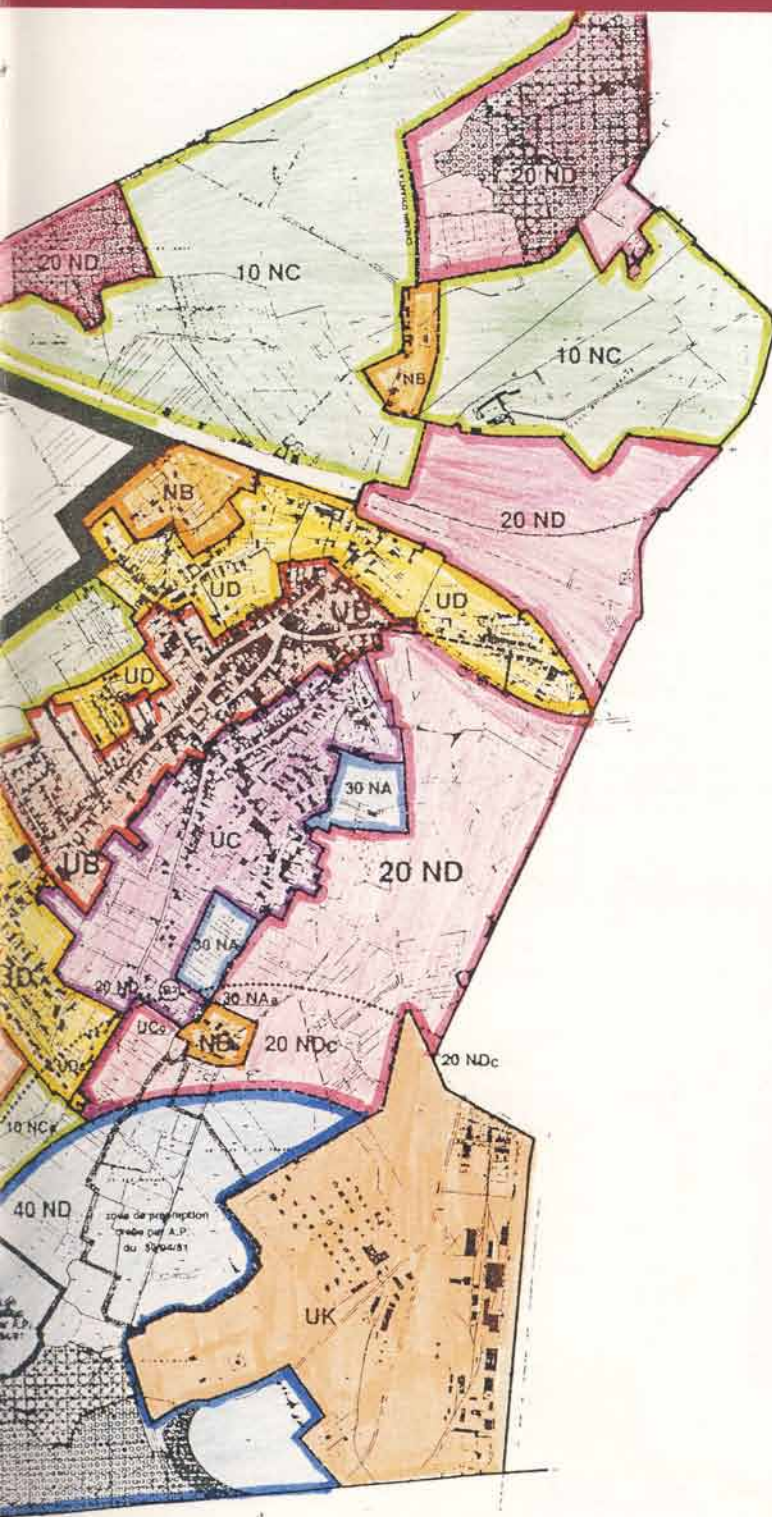


Les limites de zonages indiquées ci-dessus sont approximatives.

Zone 50 NA

Il s'agit d'une zone actuellement réservée à l'agriculture mais pouvant être urbanisée à long terme (c'est-à-dire constructible).

Plan des Sols BILLY-BERCLAU



Zone 30 NA

Il s'agit d'une zone non équipée, à vocation d'habitat. Une anticipation sur l'urbanisation sera autorisée sous réserve que le promoteur participe à la réalisation des équipements nécessaires et que les implantations ne constituent pas une gêne pour un aménagement futur de la zone.

Zone NB

Il s'agit d'une zone naturelle qui n'est pas destinée à être urbanisée et qui ne nécessite pas de protection particulière. Chez nous, 2 secteurs sont classés en NB l'une dans le périmètre de protection de Nitrochimie, l'autre dans le périmètre de la ZAC.

Zone NC

Il s'agit d'une zone à vocation agricole protégée. Chez nous, il entoure la zone Artois-Flandre et l'usine Nitrochimie pour protéger les habitations d'éventuelles nuisances liées à l'industrie.

Zone 20 ND

Il s'agit d'une zone naturelle protégée dont la vocation est d'accueillir des constructions et installations liées aux activités sportives, culturelles et de loisirs. Cette zone contient des sites présentant une réelle qualité de paysage et comportant des bois qui sont strictement protégés.

Zone 40 ND

Il s'agit d'une zone protégée pour créer des discontinuités volontaires entre des zones d'habitat et des zones présentant des nuisances. Elle correspond au périmètre d'isolement de la dynamiterie. Dans cette zone, l'avis de la DRIRE à BETHUNE sera demandée avant l'établissement de tout projet.

donc peu fiables. Le plan à l'échelle est consultable en Mairie

Kamishibai ou des contes japonais



2 classes de l'école maternelle, celles de Mmes DUQUESNE et SOKOL, ont eu le bonheur d'assister à une représentation théâtrale " le Kamishibai " à la MAC de Sallamines. Littéralement en japonais " théâtre de papier ", ce spectacle met en scène un conteur ambulant qui enrichit ses récits en l'agrémentant

d'illustrations.... une occasion pour les enfants de découvrir le Japon et ses légendes fabuleuses : l'histoire du petit "Maméta" et de son grand père, puis celle du chien " Poki " et ses maîtres, ont enchanté petits et grands.

Par ailleurs, une belle exposition sur l'art floral japonais et le Japon à travers ses objets du quotidien a permis aux enfants de se rapprocher de ce pays.

Une main tendue aux sinistrés de la Somme



Plusieurs jeunes ont été sensibles au désastre causé par les inondations dans la Somme et aux désespoirs de certaines familles. Avec l'aide des animateurs du CAJ, ils ont décidé d'organiser une collecte dans la ville afin de leur venir en aide.

Grâce à la générosité des Billy-Berclausiens, ils ont pu ainsi récupérer 120 serpilières, 80 raclettes, 300 bougies et divers produits d'entretien.... le tout a ensuite été déposé à l'association d'aide aux victimes inondées de MAREUIL CAUBERT. D.DELCROIX, Maire et R. QUEVA, Adjoint à la jeunesse, avaient tenu à mettre à l'honneur ces bonnes volontés " il est réconfortant de voir la jeunesse mener de telles actions ! "

Quelques tours de roues et des rayons.... de soleil



que le peloton était déjà loin... heureusement, la caravane qui précédait le groupe a laissé quelques traces de son passage, permettant aux enfants de récupérer fièrement les objets publicitaires lancés.

Cette opération qui demandait une sécurité maximale a monopolisé bon nombre de services (Police Nationale, Police Municipale, service technique...) ainsi que de nombreux bénévoles pour assurer son bon déroulement. Qu'ils en soient tous remerciés, l'organisation n'a connu aucune faille.

Ce n'est pas tous les jours qu'une course cycliste renommée traverse nos communes... Nombre de Billy-Berclausiens ont assisté aux 3 passages successifs du peloton des " 4 jours de DUNKERQUE " les 9 et 10 mai dernier. Pour rien au monde, ils n'auraient manqué le spectacle tout en couleure des coureurs passant à vive allure au pied de leur porte.

Spectacle certes éphémère mais d'une telle intensité ... difficile en effet de reconnaître un coureur dans la masse multicolore... à peine le temps d'apercevoir un dossard, un regard, un visage



Les festivités à venir

Fête du 14 Juillet

Dès le 13 juillet, grand spectacle de variétés à l'espace F. Mitterrand avec moult divertissements (Olivier et ses Clodettes, les "ladies Night" et la prestation du chanteur Claude BARZOTTI, suivi d'un feu d'artifice.

Le lendemain de 9 h à 13 h : marché aux puces rue J. Massenet organisé par le CAJ et radio-crochet, concours de pêche au "Beau Marais", ball trap à la ferme de l'Abbaye,

Les 13 et 14 : de nombreuses animations se dérouleront dans les cafés de la commune (421, jeux surprises, moules-frites)... à suivre



Le forum des associations les 29 et 30 septembre 2001



L'année 2001 coïncide avec la célébration du Centenaire de la loi 1901 sur les associations. Pour marquer cette étape, la Municipalité organise avec la complicité des sociétés locales intéressées un "forum des associations" le 29 septembre (de 14 h à 19 h) et le 30 septembre (de 9 h à 19 h).

Les membres des associations locales et quelques groupes extérieurs participeront à cette belle manifestation... beaucoup de monde en conséquence.

Sur le parking derrière la Mairie, divers manèges et attractions sont prévues (quad, stand de tir à la carabine, ball trap laser, exposition photos sur l'histoire de la vie associative locale... et une surprise !)

Un arbre pour sceller l'amitié franco-allemande

Lors d'une visite à WEILROD, Claude BOUSSEMART, Président du Comité de jumelage côté français, accompagné de représentants de la Municipalité et des associations intéressées par de futures actions communes, a rencontré Mme OTTO, Présidente du Comité de jumelage côté allemand.

Les cyclo, les jeunes du CAJ et l'Harmonie Municipale sont les rencontres prévues pour l'année 2001.

D. DELCROIX, Maire et Hervé NOWARA, Président de la SPO, ont planté avec leurs homologues allemands Hartmut HEIBACH et Ottomar LHOR, un "frêne" à l'occasion de la journée de l'arbre... symbole de l'amitié entre les 2 peuples.



Arnaud DEVASSINE

Entreprise Espaces Verts

Création - Entretien - clôture
Fourniture de végétaux - Bois de chauffage
Entretien des tombes
BILLY-BERCLAU ☎ 03 21 40 79 51



GROS OEUVRE
CHARPENTE
LAMELLÉ COLLÉ
TRADITIONNELLE
ET INDUSTRIALISÉE
Tél. 03 21 54 03 13

4, rue du Marais - 62157 ALLOUAGNE - Fax 03 21 54 10 62



PEINTURE - DÉCORATION - VITRERIE
REVÈTEMENT SOLS ET MURS

Entreprise **DEMEY Didier**

☎ 03 21 26 97 02

12, rue George SAND - Résidence "La Rayère" - HAISNES

s.a.r.l. VIDANGES DELISSE



326, rue du Touquet
59274 MARQUILLIES

☎ 03 20 29 06 51

Un concert de printemps de grande qualité

L'Harmonie Municipale présidée par Jean-Marc BLONDIAU et composée d'une soixantaine de musiciens passionnés ont donné un concert de printemps de toute beauté à l'espace F. Mitterrand.

Sous la baguette de Jean Louis LEROY, parmi les nombreuses interprétations plus classiques, ils jouèrent " sous l'aile double " de Wagner " concerto pour flûte " ou encore " Divine Romance " de Mozart...



Avant l'entracte, 11 musiciens furent décorés en remerciement de leur dévouement.

Passant du classique à de la musique plus moderne (" le blues du business man " de M. Berger, ou " Y'a d'la joie " de C. Trénet), les protagonistes ont offert aux nombreux mélomanes présents, une soirée oh combien rafraîchissante et émouvante... A noter également, la belle performance de la chorale de l'Harmonie dirigée par Fabrice ROCHE.

Je pointe ou je tire...

L'association sportive de pétanque présidée par Michel BOURGEOIS a mis sur pied son 1er concours estival sur le boulodrome situé derrière le stade municipal.

Une vingtaine de doublettes formées avaient répondu à l'invitation du secrétaire. Sous le soleil et avant le jet au but vers 20 heures, les bou-



listes ont reçu la visite de D. DELCROIX, Maire accompagné de B.HUBERT, Adjoint aux sports et R. QUEVA, Adjoint à la Jeunesse. L'artiste peintre allemande Siggie PEHR en visite dans la commune fut également de la partie, appréciant au passage la précision de tir de nos sportifs.

Truitement vôtre.... à la base de loisirs

Le cercle de l'Amicale des pêcheurs de WINGLES - DOUVIRIN - BILLY-BERCLAU a organisé 2 concours de pêche à la truite à la base nautique. Au matin, ce sont les pêcheurs individuels qui lancèrent les premiers leur ligne à l'eau. Et après un délicieux pique-nique, une fois le ventre bien rempli, ils purent attaquer dès 14 h, la pêche à l'américaine.



Cette journée bien conviviale permettait aux amateurs et amoureux de la pêche, de se retrouver pour un dimanche de distraction.

Déjà la 17^{ème} exposition de peinture

Fleuristes, peintres et puciers... ont répondu présents à la 17^{ème} édition de l'exposition de peinture et du marché aux fleurs, organisée par la CSF présidée par Viviane DUBOCAGE.

150 tableaux réalisés par 24 peintres émanant en grande partie des artistes indépendants de Lens, étaient exposés dans la salle des fêtes. Cette année, le salon pictural a accueilli une invitée de marque en la personne de Siggie PEHR, artiste allemande originaire de WEILROD, ville jumelée avec BILLY-BERCLAU.

Le dimanche, munis de chevalets et palette, les peintres étaient dispersés dans les rues ou au milieu de la nature pour créer un tableau destiné au traditionnel concours.



Parallèlement, des fleuristes s'étaient réunis autour de la mairie pour proposer de quoi embellir les façades et jardins. Grâce à l'ACBB, les puciers avaient aussi pris place rue du Général de Gaulle. Pour innover, les adhérents de " Créastyl " ont exposé leurs réalisations et effectué quelques démonstrations de couture dans la salle d'honneur.

Pour clôturer cette belle animation, des coupes récompensèrent les meilleurs puciers, peintres et fleuristes.

Et de trois pour le marathon d'aérobic



Pour la 3^{ème} année consécutive, l'ACBB a proposé 3 heures non stop d'aérobic. 50 passionnés de gym, de danse rythmique, d'abdominaux, d'étirements étaient entraînés par 2 professeurs qui se relayèrent 3 heures durant. Une démonstration de rameur de salle complétait cette manifestation.

Rendez-vous l'année prochaine....

Championnat d'Europe de motocross

Le moto club des Etangs de la base de loisirs de WINGLES - DOUVRIIN - BILLY-BERCLAU organise, le dimanche 26 août prochain, une manifestation de prestige en accueillant la manche française du championnat d'Europe IMBA de Motocross, 240/500 cc. Lors de la présentation officielle prévue à 12 h 30, retentiront les hymnes nationaux des meilleurs pilotes représentant

les fédérations amateurs de Suisse, Angleterre, République Tchèque, Allemagne, Pays Bas, Belgique, Danemark et France.

Le programme de la journée sera bien rempli puisque les courses débiteront dès 10 h pour s'achever à 19 h... un total d'environ 300 participants seront répartis sur 18 courses.

Tout est prévu pour accueillir les spectateurs - un accès fléché, des parkings surveillés gratuits ainsi que des buvettes et stands de restauration ouverts toute la journée.

Rens. sur le site internet : <http://mctetangs.free.fr/>



Et tu dances, dances... dances

Geneviève BLANQUART, Présidente des Cytises, a réuni les membres de l'association de gym et de music-hall autour d'un bon repas dansant à l'espace F.Mitterrand. Au cours de cette soirée toute



conviviale était organisé un concours de danse, composé de 3 épreuves : une valse viennoise, un tango argentin et un rock endiablé des années 50..

Les petites âgées de 4 à 12 ans ont présenté fin mai, leur gala annuel. C'est Geneviève BLANQUART qui est à l'origine des 15 chorégraphies proposées. Nos jeunes artistes ont remporté un franc succès face au public venu nombreux les encourager.

A noter : le gala des grandes et adultes le 25 novembre 2001.



Café • Tabac • Loto • Presse

**"Christine et
Jean-Yves"**

250, rue du Gal de Gaulle

BILLY-BERCLAU

Tél. 03 21 79 80 04

phox

PHOTO • VIDÉO
NUMÉRIQUE

**B. VOLCKAERT
LA BASSÉE**

Tél. 03 20 29 07 42

GARAGE CUVELIER

*Vente véhicules
neufs et occasions
Réparations*

toutes marques
209, rue du Gal de Gaulle

BILLY-BERCLAU

Tél. 03 21 40 48 82



**Electricité
Générale**

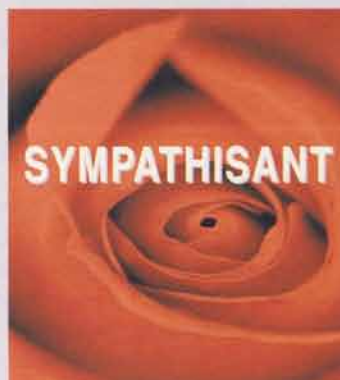
Dominique HOUSIEAUX

Electricité : courants forts
Courants faibles • Dépannage

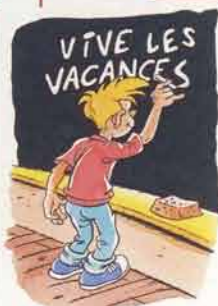
76, rue Casimir Beugnet - B.P. 253
62305 LENS CEDEX

Tél. 03 21 74 79 20

Fax 03 21 43 05 04



Centres de loisirs



2 centres de loisirs destinés aux jeunes de 6 à 14 ans ouvriront leurs portes en juillet du 4 au 27 et en août du 2 au 28. Ils fonctionneront du lundi au vendredi, sauf les jours fériés de 9 h à 17 h. Le lieu de rassemblement est fixé à l'école J. Jaurès rue du Général de Gaulle. Les formulaires d'inscription seront distribués courant juin dans tous les foyers.

Attention danger ! Baignade interdite.



Chaque année, il est constaté durant l'été des baignades dans les canaux autour de DOUAI, ARRAS et LENS. Le service Navigation rappelle qu'il est formellement interdit de se baigner dans les canaux et rivières canalisées. Ces baignades sont interdites car très dangereuses et présentent des risques qui peuvent être mortels. Il y a donc :

- risque d'être entraîné par le courant dû à une ouverture de portes d'écluse
- risque de ne plus pouvoir remonter sur la berge à cause des palplanches sans aucune emprise, posées pour la protection des berges
- risque d'être heurté par une péniche
- risque d'atteinte à la santé car les eaux des canaux ne sont pas des eaux de baignade.

Il est donc demandé aux parents et encadrants d'interdire aux enfants la baignade et de montrer l'exemple sur ce point en conseillant notamment que celle-ci s'effectue dans les plans d'eau et les piscines où elle est autorisée.

L'EURO, c'est quand ?



Dans quelques mois au 1^{er} janvier 2002 les pièces et les billets en euro entreront dans votre porte monnaie. Dès 2001 l'euro s'impose progressivement dans votre vie quotidienne. Jusqu'au 31 décembre 2001 : préparation à la nouvelle monnaie.

Le C.C.A.S. mettra tout en œuvre pour préparer avec vous ce passage à l'Euro.

Le 1^{er} janvier 2002 : mise en circulation des pièces et billets en euro.

Toute somme d'argent qui circule de manière scripturale (virement R.M.L., C.A.F., C.P.A.M., salaire, tout virement ou prélèvement, chèque) ne pourra plus être libellée en francs et tous ces mouvements financiers seront effectués en EURO.

Toutefois jusqu'au 17 février (minuit) nous pourrons encore utiliser nos pièces et nos billets en francs.

Le 18 février 2002, le franc n'aura plus cours. Nous pourrons néanmoins échanger nos pièces et billets dans les banques et la Poste jusqu'au 30 juin 2002 puis dans les succursales de la Banque de France et au Trésor Public pendant 3 ans pour les pièces et 10 ans pour les billets.



178, rue du Gal de Gaulle - 62138 BILLY-BERCLAU
Tél. 03 21 79 87 31 ~ Fax 03 21 40 16 25



Aujourd'hui, vous pouvez simplifier et accélérer de chez vous toutes les démarches concernant votre eau. Il vous suffit d'appeler Générale des Eaux Direct, le nouveau service de Générale des Eaux. Un chargé de clientèle sera en mesure de répondre à vos attentes au 0801 108 801* du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h et 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en cas d'urgences... Informations sur votre eau ou sur votre compte, sur les nouveaux modes de paiement et notamment le Prélèvement Automatique, demande de branchement, de nouvel abonnement, de résiliation ou de rendez-vous avec un technicien, interventions urgentes, qualité de l'eau... Avec Générale des Eaux Direct, vos demandes sont traitées immédiatement et vos questions trouvent leur réponses.

*Numéro Azur. Prix d'un appel local.

Carbonnel

CARRELAGES
MARBRES - PAVEMENT
REVETEMENTS SOL & MUR

114, rue Roger Salengro - BP 7 - 62710 Courrières
Tél. 03 21 20 01 61 - Fax 03 21 20 02 94

Voyages Delelis

69, rue du 11 Novembre 1918

62138 Billy-Berclau

Tél. 03 21 40 17 01 - Fax 03 21 37 10 85



LES AMÉNAGEURS
D'ESPACES

Aménagement et maintenance d'Espaces
Paysagers - Sportifs - Urbains
Direction d'Exploitation du Pas-de-Calais - WINGLES
Tél. 03 21 69 24 80 / Fax 03 21 69 24 89

La publicité de ce bulletin est réalisée par

SO.D.E.R.E.L.

9, fg de Villiers - 02310 CHARLY-SUR-MARNE

☎ 01 45 95 40 42